

DEMANDE DE DÉROGATION HORAIRE À L'HEURE LÉGALE DE FERMETURE DES BARS ET RESTAURANTS

CETTE DEMANDE DOIT ÊTRE TRANSMISE* À LA VILLE DE MONTPELLIER À L'ADRESSE SUIVANTE :

VILLE DE MONTPELLIER
DIRECTION DES USAGES ET DE LA VALORISATION DE L'ESPACE PUBLIC
SERVICE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
1, place Georges Frêche - 34 267 Montpellier cedex 2
Tél. 04 67 34 72 37
licence.derogationtardive@ville-montpellier.fr

ÉTABLISSEMENT DEMANDEUR

NOM DE L'ENSEIGNE.....

ADRESSE.....

NOM PRÉNOM DU GÉRANT

N° TÉLÉPHONE N° PORTABLE.....

MAIL @

DÉROGATION DEMANDÉE

DATE DE L'ÉVÉNEMENT : NUIT DU AU

HEURE DE FERMETURE SOUHAITÉE H 00

MOTIF DE LA DEMANDE

ANIMATION MUSICALE PRÉVUE

(à l'intérieur de l'établissement)

DISPOSITIF PRÉVU POUR LA GESTION DE LA CLIENTÈLE À LA FERMETURE

*LA DEMANDE EST À TRANSMETTRE AU MOINS 3 SEMAINES AVANT.
LE NOMBRE D'AUTORISATIONS EST DE 10 MAXI PAR AN